

COMMUNE DE



BONSON



DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

D.I.C.R i.M

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES





Le conseil municipal, dans sa séance du 22 septembre 2015, a approuvé à l'unanimité le Plan Communal de Sécurité (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

En effet, depuis plusieurs années, les pouvoirs publics, ont, par la loi, augmenté les exigences en termes de prévisions et d'informations données aux populations concernées.

Au regard des risques encourus par notre commune, ceux liés notamment aux incendies de forêts et aux inondations, nous

avons souhaité réaliser ce document essentiel pour vous fournir les informations essentielles et utiles, pour garantir, le cas échéant, votre sécurité.

L'objectif de ce document sur les risques majeurs est donc de vous sensibiliser, ainsi que votre entourage, sur les bonnes pratiques et les gestes importants à mettre en œuvre selon la survenance de tel ou tel risque.

En effet, au delà des compétences des services de secours et de l'action préventive des autorités locales et départementales, sans oublier celle de l'Etat, toute gestion de crise nécessite de la part des citoyens de la réactivité, par l'appropriation et l'engagement de réflexes simples et appropriés.

Le présent guide vous fournit, dans ce contexte, les principaux conseils pratiques, il est donc important que vous en preniez connaissance attentivement et que, ensemble, nous en assurions la plus large diffusion possible.

Notre commune, Bonson, située entre mer et montagnes, offre un environnement exceptionnel par la qualité de ses paysages et de son patrimoine, nous devons le préserver.

Avec le Conseil municipal, nous travaillons à cela au quotidien, soucieux de garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire communal.

Je sais que nous pouvons compter sur votre sens civique, votre soutien et votre dévouement.

Jean-Marie AUDOLI

SOMMAIRE

L'ALERTE

4

RISQUE INONDATION

6

RISQUE FEU DE FORÊT

8

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

10

RISQUE SISMIQUE

12

RISQUES CLIMATIQUES

14

RISQUE INDUSTRIEL

16

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

17

INFORMATIONS UTILES

18



LE SIGNAL D'ALERTE

Le Signal National d'Alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

Il est diffusé par les 4 500 sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA), hérité de la seconde guerre mondiale et conçu initialement pour alerter les populations d'une menace aérienne.

COMMENT RECONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE ?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences **d'une minute et 41 secondes** séparées par un **silence de cinq secondes**.



La fin de l'alerte est annoncée par **un signal continu de 30 secondes**.

Tous les **premiers mercredi du mois à midi**, les sirènes font l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure, lui, qu'une minute et quarante et une secondes seulement.

LE SAIP (SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS)

Les messages d'alerte et d'évacuation sont délivrés par les autorités par mégaphone. Par ailleurs, la mairie dispose d'un système d'alerte sms, messages vocaux et mails. Les alertes sont également diffusées via les pages Facebook (<https://www.facebook.com/Bonson06830>) et Twitter (@bonson06830) de la commune de Bonson. Enfin, vous pouvez vous inscrire en contactant la mairie. En cas de risque majeur, vous serez ainsi alerté.

Risque INONDATION : Alerte 1

Le Var est en crue, restez vigilant :

- Préparez le nécessaire : radio à pile, bouteilles d'eau, vêtements chauds et surélevez les meubles et objets précieux
- Repérez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Informez-vous régulièrement de l'évolution de la situation grâce à la radio

Risque INONDATION : Alerte 2 (Mise à l'abri)

Le Var menace de déborder, vous devez :

- Montez dans les étages avec le strict nécessaire (papiers, vêtements chauds et nourriture pour les enfants en bas âge)

RISQUE INONDATION : Alerte 2 (Evacuation)

Le Var menace de déborder, vous devez évacuer :

- *Prenez avec vous le strict nécessaire (papiers, vêtements chauds et imperméables et nourriture pour les enfants en bas âge)*
- *Attendez les secours qui vous guideront vers un lieu de rassemblement en hauteur (pour ceux faisant partie de la liste établie préalablement)*
- *Suivez les itinéraires mis en place par les secours*

Risque INCENDIE DE FORET : Alerte 1

Il y a un départ de feu, restez vigilant :

- *Préparez le nécessaire : radio à pile, bouteilles d'eau, vêtements couvrants et éloignez les choses inflammables de votre maison*
- *Ouvrez le portail*
- *Arrosez les façades et le toit*
- *Informez-vous régulièrement de l'évolution de la situation grâce à la radio*

Risque INCENDIE DE FORET : Alerte 2

Le feu se dirige vers les habitations, vous devez :

- *Regroupez toute votre famille et vos animaux à l'intérieur de votre maison*
- *Calfeutrez vos portes et fenêtres avec du linge humide*
- *Fermez la trappe de la cheminée*

Risque MOUVEMENT DE TERRAIN : ALERTE (route coupée)

- *Eboulement sur la route du village au niveau de....., veuillez emprunter un autre itinéraire.*

Risque MOUVEMENT DE TERRAIN : ALERTE (habitations menacées)

- *Eboulement ou glissement de terrain près de chez vous, veuillez évacuer*

Risque SEISME : ALERTE

- *Un séisme vient de se produire, protégez vous en cas de répliques. Ne restez pas dans un bâtiment fragilisé.*

Risques RISQUE INDUSTRIEL et TMD : ALERTE

- *Un accident industriel vient de se produire, appelez la mairie et écoutez la radio.*

RISQUES CLIMATIQUES : ALERTE

- *Nous sommes en période climatique exceptionnelle, attention aux personnes vulnérables.*



RISQUE D'INONDATION

La commune de Bonson, et plus particulièrement le quartier du Gabre, se situe sur la rive droite du Var, elle est soumise à un risque important d'inondation.

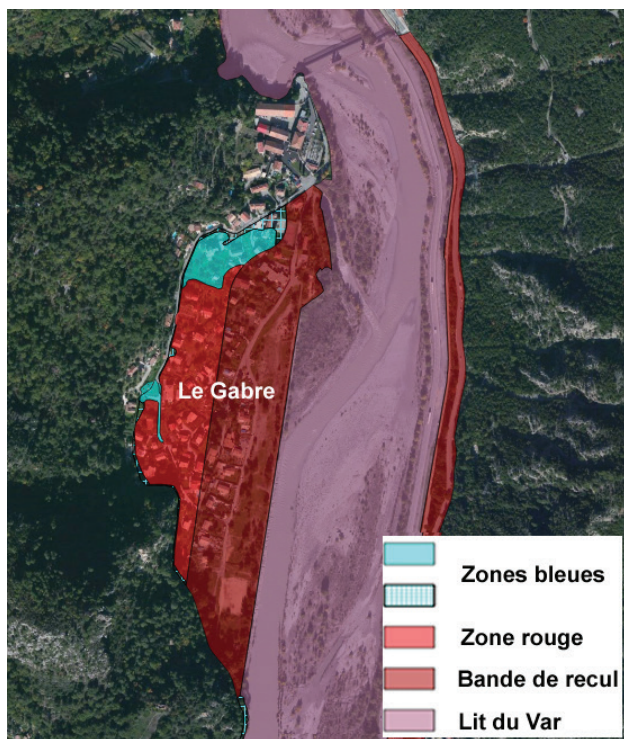
Depuis 30 ans, la commune a connu quatre épisodes d'inondation importante (Octobre 1993, janvier 1994, novembre 1994 et novembre 2000).

Ces phénomènes sont dangereux, des vitesses de courant importantes peuvent être à l'origine de nombreux dégâts. Suivez les consignes de sécurité. En cas d'évacuation, suivez les directives des pompiers.

Pour vous consulter les bulletins et les cartes de vigilance crues :

- <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

- <http://vigilance.meteofrance.com/>



Carte de zonage réglementaire du PPRI Bonson

LES MESURES DE PRÉVENTION

- » Entretenez les vallons (débranchement, curage) ;
- » Ammarez les équipements pouvant flotter ;
- » Mettez à l'abri de la montée des eaux les meubles et objets précieux : albums photos, documents personnels, factures, les matières et produits dangereux et polluants ;
- » Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.



Itinéraire d'évacuation conseillé

LES BONS REFLEXES



Monter à l'étage



Couper l'électricité et le gaz



Ecouter les consignes à la radio



Ne pas se déplacer en voiture



Ne pas téléphoner



Ne pas aller chercher les enfants à l'école

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION?

LE VAR EST EN CRUE (ALERTE 1, CF. PAGE ALERTE)

- » Surélevez les meubles ;
- » Coupez les arrivées de gaz et d'électricité ;
- » Garez les véhicules à l'abri, hors d'atteinte de l'eau ;
- » Eloignez vous de la bordure des cours d'eau ;
- » Ecoutez la radio ;
- » Tenez-vous prêts à évacuer.

LE VAR MENACE DE DÉBORDER (ALERTE 2, CF. PAGE ALERTE)

MISE À L'ABRI :

- » Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations ;
- » Montez à pied dans les étages ;
- » N'entreprenez pas d'évacuer sauf si vous en recevez l'ordre par les autorités ou si vous y êtes forcés ;

EVACUATION :

- » Ne vous engagez pas sur une route inondée à pied ou en voiture ;
- » Si vous êtes contraints de traverser une zone inondée, méfiez-vous des plaques d'égouts descellées et non visibles.

APRÈS LA CRUE

- » Nettoyez et aérez les pièces ;
- » Ne rétablissez le gaz et l'électricité qu'après avoir contrôlé que les installations soient bien sèches ;
- » Chauffez votre habitation dès que possible pour évacuer l'humidité.



RISQUE FEU DE FORÊT

La commune de Bonson est particulièrement vulnérable au feu de forêt de par son caractère boisé.

De plus, en cas de feu de forêt, l'accès des secours s'avère particulièrement difficile dans des reliefs très escarpés où il y a peu de voies de communication.

Depuis 1930, la quasi totalité de la surface de la commune a déjà connu au moins un incendie.

Le dernier feu de forêt important recensé sur la commune de Bonson a eu lieu le 11 août 1994. Il a consumé en quelques heures 516 hectares d'oliviers et de résineux.

Le Code Forestier impose aux propriétaires de débroussailler régulièrement les abords des habitations. Prenez-en connaissance et appliquez scrupuleusement ces règles peu coûteuses et qui peuvent sauver des vies et des biens.



Feu de forêt dans les Alpes-Maritimes (source : SDIS 06)

LES MESURES DE PRÉVENTION

- » Débroussailliez régulièrement les alentours de votre habitation, de vos installations ainsi que les voies d'accès ;
- » N'entreposez pas de bois et de palettes à proximité de votre habitation ;
- » Respectez les consignes d'écobuage ;
- » Désherbez les zones de stockage de gaz et de dépôts de fuel domestique.

QUE FAIRE EN CAS DE FEU DE FORÊT?

DÉPART DE FEU (ALERTE 1, CF. PAGE ALERTE)

- » Protégez les parties inflammables et exposées de votre habitation ;
- » Prévoyez des moyens de lutte en disposant de points d'eau ;
- » Repérez les chemins d'évacuation et les abris ;
- » Vérifiez l'état des fermetures, la toiture, les portes et les volets ;
- » Garez les véhicules à l'abri ;
- » **Informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.**

LE FEU MENACE VOTRE HABITATION (ALERTE 2, CF. PAGE ALERTE)

A L'INTÉRIEUR :

- » Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres, ouvrez votre portail ;
- » Occultez les aérations avec des linges humides ;
- » Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables, ainsi que la trappe de cheminée ;
- » Protégez les tuyaux d'arrosage ;
- » N'entreprenez pas d'évacuer sauf si vous en recevez l'ordre par les autorités ou si vous y êtes forcés.

A L'EXTÉRIEUR :

- » Si vous êtes en voiture : n'en sortez pas !
- » Si vous êtes à pied : recherchez un écran (rocher, mur, etc.) ;
- » Placez-vous dos au vent ;
- » Enfermez-vous dans un bâtiment en dur.

LE FEU EST MAÎTRISÉ

- » Ne sortez pas sans protection ;
- » Eteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment ;
- » Signalez l'absence éventuelle inexplicquée d'un proche ;
- » Inspectez votre maison (en particulier la toiture, les combles et les parties en bois).

LES BONS REFLEXES



Informez les pompiers au plus vite



Rentrer à l'abri



Ecouter les consignes à la radio



Ne pas se déplacer en voiture



Ne pas téléphoner

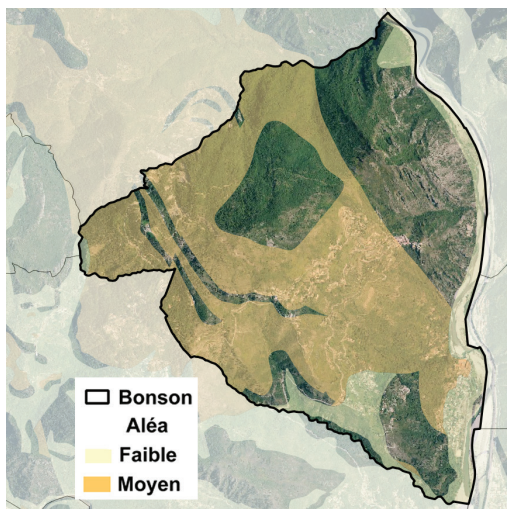


RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est soumise à deux types de mouvements de terrain :

- **les mouvements lents** dus au phénomène de retrait et gonflement des argiles. La déformation occasionnée est très progressive, elle endommage les habitations en causant de nombreuses et profondes fissures. C'est un phénomène très lent qui affecte généralement les maisons individuelles de plain pied, le coût des réparations peut être, en revanche, très élevé puisqu'il provoque des dégâts sur la structure du bâti ;
- **les mouvements rapides** qui ont lieu de manière brutale et soudaine comme les effondrements, les chutes de pierre ou de blocs, les éboulements et enfin les coulées de boue.

Depuis 1982, la commune a connu deux événements reconnus en catastrophe naturelle liés à des glissements de terrain qui se sont produits à quelques jours près, les pluies diluviennes et un fort ruissellement sur les versants est certainement à l'origine de ces phénomènes. En période de longs et intenses épisodes pluvieux, on peut craindre des inondations conjuguées à des glissements de terrain.



Carte d'aléa Argiles (source : BRGM)

LES MESURES DE PRÉVENTION

Si vous souhaitez construire dans une zone concernée par l'aléa, vous devez adapter les fondations, rigidifier et prévoir des joints de dilatation sur la structure de votre bâtiment.

- » Si votre habitation se situe dans une zone d'aléa vous pouvez en limiter les effets :
 - » en créant un écran anti-racines et en éloignant la végétation du bâtiment ;
 - » en raccordant vos réseaux d'eau aux réseaux collectifs.



Panneau «Risque d'éboulement»

QUE FAIRE EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN RAPIDES?

AVANT

Il n'existe actuellement aucun moyen de prévoir où et quand se produira un mouvement de terrain. Cependant, les variations de températures (y compris la période suivant un incendie) et les fortes précipitations favorisent ce risque.

ROUTES COUPÉES / HABITATIONS MENACÉES

A L'INTÉRIEUR :

- » Abritez-vous sous un meuble solide ;
- » Eloignez vous des fenêtres ;
- » En cas d'effondrement du sol, évacuez le bâtiment.

A L'EXTÉRIEUR :

- » N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ;
- » Gagnez un point en hauteur pour vous mettre hors d'atteinte des éboulis ;
- » Ne revenez pas sur vos pas.
- » N'empruntez pas les routes coupées.

ROUTES DÉBLAYÉES / HABITATIONS SÉCURISÉES

- » Si vous êtes bloqué ou enseveli : essayez de vous aménager une poche de survie, gardez votre calme et manifestez vous en tapant contre les parois ou contre des tuyaux ;
- » Signalez l'absence inexpliquée d'un proche ;
- » Évaluez les dégâts, risque d'effondrement, risque électrique et tenez-vous en éloigné ;
- » Une fois que tout danger est écarté pour vous, mettez-vous à la disposition des secours ;
- » Consultez le site www.inforoute06.fr qui vous informe en temps réel de l'état de la circulation et de la praticabilité des voies.

LES BONS REFLEXES



Eloignez-vous des fenêtres



Abritez-vous sous un meuble solide



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

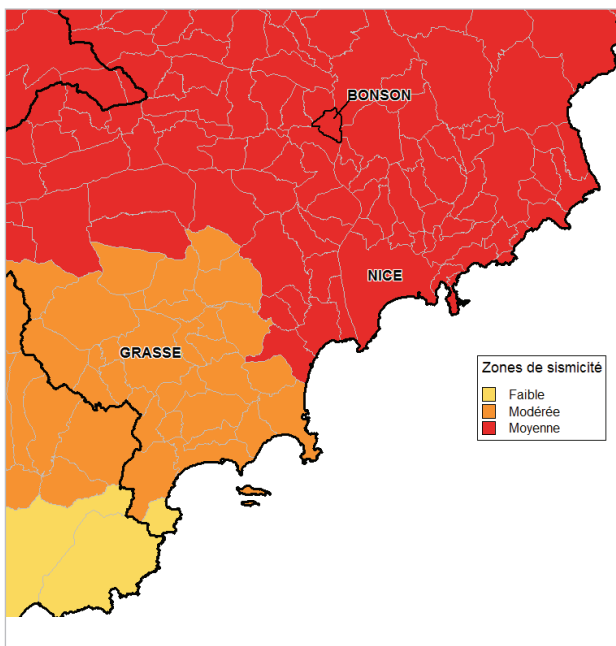


RISQUE SÉISME

Un séisme est une vibration du sol qui se transmet aux bâtiments. Il provient des mouvements des plaques tectoniques de la croûte terrestre.

La commune de Bonson est située en zone 4 sur 5 (risque moyen). Le dernier séisme ressenti à Bonson a eu lieu le **25 février 2001**.

Son épicentre était situé en Mer Méditerranée à 27 km au sud-est de Nice et sa magnitude était de 4,5. Cette année là, 38 séismes ont été recensés dans le département des Alpes-Maritimes.



Zonage sismique national (source : BRGM)

LES MESURES DE PRÉVENTION

- » Des règles de construction parasismique (obligatoires en zone 4) permettent de limiter les dommages dus aux séismes ;
- » Renforcez l'accroche des cheminées et antennes de télévisions sur la toiture ;
- » Repérez les points de coupure des arrivées de gaz, d'eau et d'électricité ;
- » Repérez un endroit où vous pourriez vous mettre à l'abri.

QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME ?

AVANT

- » Il n'existe actuellement aucun moyen de prévoir où et quand se produira un séisme.
- » Identifiez toutefois les endroits les plus sûrs dans chaque pièce de votre habitation.

PENDANT

A L'INTÉRIEUR :

- » Abritez-vous sous un meuble solide ;
- » Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables ;
- » Eloignez vous des fenêtres et des cheminées ;
- » Protégez-vous la tête avec les bras.

A L'EXTÉRIEUR :

- » Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer : balcons, ponts... ;
- » Eloignez-vous des pylônes, des arbres et des éventuelles émanations de gaz ;
- » En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

UN SÉISME VIENT DE SE PRODUIRE

- » Si vous êtes bloqué ou enseveli : essayez de vous aménager une poche de survie, gardez votre calme et manifestez vous en tapant contre les parois ou contre des tuyaux ;
- » Signalez l'absence inexplicable d'un proche ;
- » Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre ;
- » Ne retournez ni chez vous ni dans un autre bâtiment ;
- » Ecoutez les radios locales ;

LES BONS REFLEXES



Eloignez-vous des fenêtres



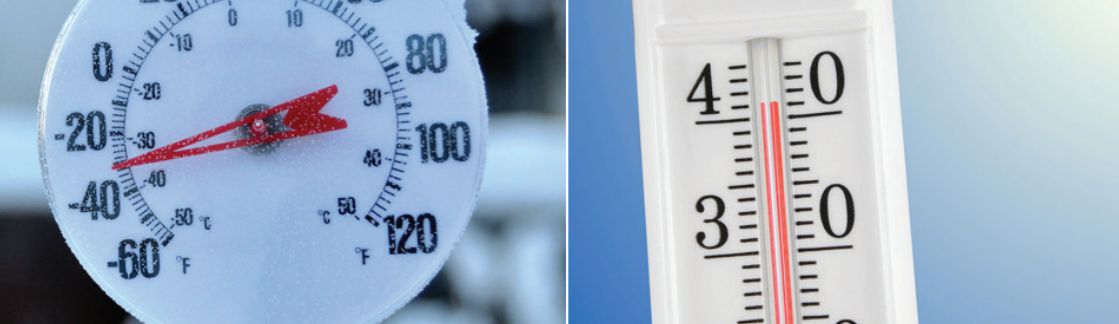
Abritez-vous sous un meuble solide



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne restez pas sous des fils électriques



RISQUES CLIMATIQUES

A PROPOS DU RISQUE CANICULE

Au cours des deux dernières décennies, les épisodes de grandes chaleurs se sont multipliés, sans pour autant qu'il s'agisse de canicule. On peut parler de canicule si trois conditions sont réunies :

- » Il fait très chaud durant la journée ;
- » Il fait très chaud durant la nuit : la température ne baisse pas ou peu ;
- » Ces fortes températures s'observent pendant plusieurs jours consécutifs.

Les scientifiques prévoient que ces épisodes actuellement exceptionnels deviennent peu à peu monnaie courante.

QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE ?

AVANT

- » Recensez les personnes vulnérables et signalez-les à la mairie ;

PÉRIODE DE CANICULE

- » Munissez-vous de ventilateur et climatiseur qui permettent efficacement de rafraîchir une pièce ;
- » Tenez les volets et / ou rideaux fermés pour permettre de garder la fraîcheur dans la maison et aérer la maison en soirée ;
- » Eteignez autant que possible les appareils électriques qui produisent de la chaleur lorsqu'ils fonctionnent ;
- » Adaptez votre mode vie : ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée (10h-16h) ;
- » Adaptez votre alimentation et votre hygiène de vie : boire régulièrement sans attendre d'avoir soif (l'eau est la seule boisson qui permet une bonne hydratation – éviter l'alcool qui à l'inverse déshydrate) et privilégiez les aliments à forte teneur en eau tels que : pastèque, melon, tomates, concombres ...;
- » Adaptez votre tenue : habillez-vous avec du linge ample et de couleur claire, de préférence en coton et protégez-vous la tête (casquette, chapeau, bob) ;
- » Les personnes âgées et les bébés sont plus vulnérables : veillez à appliquer des linges humides sur la peau ou utiliser un brumisateur très régulièrement ;
- » Informez-vous régulièrement en écoutant les médias et les prévisions météorologiques (Canicule info service : 0 800 06 66 66) ;
- » Prenez régulièrement des nouvelles de personnes vulnérables ou isolées et leur proposer de faire leurs courses ou leurs repas.

A PROPOS DU RISQUE GRAND FROID, NEIGE ET VERGLAS

Au cours de la dernière décennie, les épisodes neigeux et de grand froid ont eu tendance à se produire chaque hiver dans les Alpes-Maritimes.

Une période dite « de grand froid » réunit les trois critères suivants :

- L'écart important des températures aux normales saisonnières ;
- Les records de température précédemment enregistrés ;
- L'étendue spatio-temporelle du phénomène.

QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID ?

AVANT

- » Recensez les personnes vulnérables et signalez-les à la mairie ;
- » Vérifiez le bon fonctionnement de vos dispositifs de chauffage et d'aération ;
- » Prévoyez, en cas de coupure d'électricité et d'eau, des vêtements chauds, des plats cuisinés qui ne nécessitent pas de cuisson et des bouteilles d'eau.

PÉRIODE DE GRAND FROID, CHUTES DE NEIGE ET / OU VERGLAS

- » Informez vous régulièrement en écoutant les médias et les prévisions météorologiques ;
- » Prenez régulièrement des nouvelles de personnes vulnérables ou isolées et leur proposer de faire leurs courses ou leur repas ;
- » Les personnes âgées et les bébés sont plus vulnérables. Si vous trouvez une personne en état d'hypothermie, appelez les secours et couvrez la personne avec des vêtements secs et chauds. Ne pas masser ou frictionner la personne car cela risque d'aggraver ses lésions ;
- » Lorsque vous sortez, empilez plusieurs couches de vêtements et couvrez particulièrement la tête, le cou, les mains et les pieds. Le nez et la bouche devront être protégés pour ne pas trop respirer d'air froid.

APRÈS

- » www.inforoutes06.fr vous informe en temps réel de l'état de la circulation et de la praticabilité des voies.

QUE FAIRE EN CAS DE NEIGE ET VERGLAS?

AVANT

- » Restez vigilant
- » Ecoutez les prévisions météorologiques

CHUTES DE NEIGE EN COURS

- » Limitez au maximum vos déplacements
- » Ecoutez les prévisions météorologiques
- » www.inforoutes06.fr vous informe en temps réel de l'état de la circulation et de la praticabilité des voies.

CIRCULATION RÉTABLIE

- » Assurez-vous de pouvoir circuler en toute sécurité

LES BONS REFLEXES

En cas de canicule



Ecouter les consignes à la radio



Ne sortez pas aux heures les + chaudes



Eteignez toutes sources de chaleur (ordinateur, halogènes...)

En cas de grand froid, neige et verglas



Ecouter les consignes à la radio



S'assurer que ses proches sont en sécurité



Ne pas se déplacer en voiture



RISQUE INDUSTRIEL

L'usine Mesta Chimie Fine située à Gilette est spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques. Son activité s'établit dans les secteurs de la pharmacie, de la cosmétique, des arômes, et du parfum.

Le classement Seveso de cette usine est au niveau « seuil bas », c'est-à-dire « risque important ». Cette fabrique ne constitue pas un danger majeur pour les habitants de Bonson. Le seul événement qui pourrait éventuellement avoir un impact sur la commune serait la diffusion d'un nuage toxique.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL ?

AVANT

- » Soyez attentif aux signaux d'alerte (cf. page ALERTE). Vérifiez le bon fonctionnement de vos dispositifs de chauffage et d'aération.

PENDANT

- » Si vous êtes témoin d'un accident, prévenez les secours (pompiers et gendarmes) ;
- » N'évacuez pas vous-même les victimes sauf en cas d'incendie ;
- » Fuyez selon un axe perpendiculaire au vent ;
- » Respirez à travers un linge humide ;
- » Cherchez à vous mettre à l'abri dans un local avec une arrivée d'eau de préférence ;
- » Confiner le local dans lequel vous vous êtes abrité
- » Ecoutez la radio ;
- » Si l'ordre d'évacuer est donné : rejoignez le lieu de rassemblement en veillant au préalable à couper le gaz et l'électricité et en emportant le strict nécessaire (médicaments, argent, papiers d'identité).

APRÈS

- » Aérez longuement le local qui a servi d'abri durant l'alerte ;
- » Attendez les consignes avant de consommer l'eau du robinet ou des aliments issus des zones contaminées par le nuage ;

LES BONS REFLEXES



Ecouter la radio



Confiner votre abri



Respirer à travers
un linge humide



RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation, de matières dangereuses.

A Bonson, ce risque pourrait être provoqué par les livraisons de fioul et de gaz pour la population par voie routière. **Il est toutefois à noter que la circulation des camions de plus de 12 tonnes est interdite sur la route d'accès au village.**

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

AVANT

- » Assurez-vous de bien connaître les panneaux de signalisation

PENDANT

- » Si vous êtes témoin d'un accident, prévenez les secours (pompiers et gendarmes) ;
- » N'évacuez pas vous-même les victimes sauf en cas d'incendie ;
- » Fuyez selon un axe perpendiculaire au vent ;
- » Respirez à travers un linge humide et lavez-vous à l'eau en cas d'irritation ;
- » Cherchez à vous mettre à l'abri dans un local avec une arrivée d'eau de préférence ;
- » Confiniez le local dans lequel vous vous êtes abrité
- » Ecoutez la radio ;
- » Si l'ordre d'évacuer est donné : rejoignez le lieu de rassemblement en veillant au préalable à couper le gaz et l'électricité et en emportant le strict nécessaire (médicaments, argent, papiers d'identité).

APRÈS

- » Aérez longuement le local qui a servi d'abri durant l'alerte ;
- » Consultez rapidement un médecin en cas d'irritation ;
- » Attendez les consignes avant de consommer l'eau du robinet ou des aliments issus des zones contaminées par le nuage (notamment le lait) ;
- » Évaluez le risque de pollution des sols de votre parcelle.

LES BONS REFLEXES



Ecouter la radio



Confiner votre abri



Respirer à travers
un linge humide



LES INFORMATIONS UTILES

LES NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers :		18
Gendarmerie :		17
Samu :		15
Urgences :		112
(N° européen)		

LES NUMÉROS UTILES À BONSON

Gendarmerie de Roquesteron :		04.93.05.91.43
Mairie de Bonson :		04.93.08.58.39

LES SERVICES UTILES

Vigilance météo : www.vigilance-meteo.fr

Etat du trafic : www.inforoutes06.fr

Site Internet de la mairie : www.bonson.org

Page Facebook de Bonson : <https://www.facebook.com/Bonson06830>

Fréquences France Bleu Azur : 103.8 et 100.7 FM

Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Lancement-de-l-application-mobile-SAIP>

LES PERSONNES A CONTACTER

.....
.....

LE PLAN D'URGENCE

Emplacement de mon robinet de gaz :
.....

Emplacement de mon robinet ou de ma vanne d'arrivée d'eau :
.....

Emplacement de mon tableau électrique et de mon disjoncteur :
.....

LE KIT D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, il faut être prêt à vivre de manière autonome pendant quelques jours (72 heures). Voici la liste des objets à préparer à l'avance et à ranger dans un sac, facilement accessible et pas trop chargé.



Radio avec piles ou batteries



Eau en bouteilles
(6 litres/pers.)



Nourriture de secours
contenant peu d'eau



Lampe de poche à piles
(avec 2 jeux neufs) ou à
dynamo



Trousse médicale
de premiers soins



Bougies avec
allumettes et
briquet

A prévoir au dernier moment :

- » Vos médicaments de traitement en cours
- » Un téléphone portable avec batterie chargée
- » Argent liquide ou carte de crédit